Image not found or type unknown

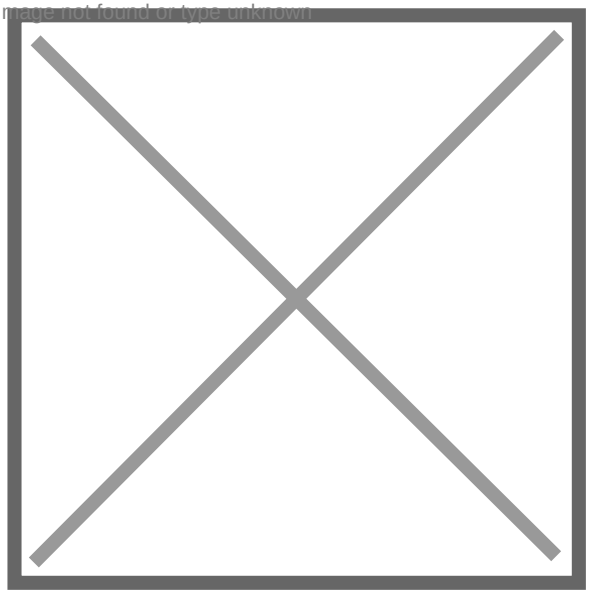

heritier legataires universelles

Par **antonella1958**, le **03/02/2018** à **10:01**

Bonjour
ma soer et moi nous avont ete nomme heritieres universelles, par notre oncle.
Je precise:
notre oncle citoyen francaise mais ne en Italie, resident en France, a fait testament en Italie en 2009. il a nomme ses nieces de la partie de se frere premort (ma soeur et moi) ses heritieres universelles.
Il etait veuve, sans enfants.Il avait 96 ans a sa mort.
Il est decede a novembre 2017. Il avait sousigne un assurance vie, que il donne une rent trimestrelle de 2000 euros, mais il n a pas indique aucun nominatif dans les espace....beneficiaire en cause de dece' de l assure..(toutesfois il croyez de vivre encore a la scadence de l assurance en 2020...).
La demande est...
mois et ma soeure sommes le benficiaires de cette capital?
Et le capital rentre dans la succession a faire chez le notaire?

Par **amajuris**, le **03/02/2018** à **10:42**

bonjour,
si aucun bénéficiaire n'est désigné dans le contrat, le capital fait partie de la succession, il revient aux héritiers et est soumis aux droits de succession.
mais si le testament a été établi en italie ainsi que l'assurance-vie, cela peut-être différent.
vous pouvez consulter un notaire.
salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés